

FORMATION 20 MAI 2019

LE DROIT COMMUN DE LA CONSTRUCTION LE DROIT SPECIAL DE LA CONSTRUCTION

PROGRAMME :

1^{ère} PARTIE

- I. Le contrat d'entreprise de construction : le louage d'ouvrage**
 - Caractères fondamentaux du contrat d'entreprise
 - La mise en œuvre du contrat d'entreprise
- II. L'issue de l'exécution : la réception**
 - Définition de la réception
 - Les effets de la réception
 - La procédure de réception
- III. Les garanties de paiements**
 - La garantie de l'article 1799-1 du Code Civil
 - La retenue de garantie
- IV. La sous-traitance : l'exécution du contrat d'entreprise par un tiers**
 - Définition de la sous-traitance
 - La responsabilité du sous-traitant
- V. La responsabilité des constructeurs**
 - Le champ d'application général de la responsabilité des constructeurs
 - Les responsabilités biennales et décennales
- VI. Les assurances obligatoires et facultatives en matière de construction**
 - Les assurances obligatoires
 - Les assurances facultatives

2^{ème} PARTIE

- I. La vente d'immeuble à construire**
- II. Le contrat de construction de maison individuelle**
- III. Le contrat de promotion immobilière**

ANIMATEUR :

Me Sandrine VARA, avocate, spécialiste du droit immobilier et de la construction, associée du Cabinet SIMONLV à LYON

LIEU ET HORAIRES :

FRANCE INVESTISSEMENT - 8 rue du Collège de l'Arc - 39100 DOLE

- lundi 20 mai 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
soit un total de 7h00